

Crefop de Normandie

Commission 2 – Sous-commission VAE

relevé de la réunion du 17 septembre 2021 (visioconférence et présentiel)

Participants :

Mme ALLARD-DEMUYS Martine	Ocapiat
Mme AUCLAIR Jeanne-Marie	AKTO
Mme BOUST Muriel	Pôle emploi
Mme DE CRISENOY Marie	Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers
Mme DELPORTE Marie-Laure	Chambre régional des métiers et de l'artisanat
Mme DEHAYS Elise	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
Mme PINOT Bénédicte	Etat-Dreets
Mme SALAZAR Christelle	Transitions Pro Normandie
Mme TOUCHARD Séverine	Medef

Excusés :

Mme BARANGER Karelle	AKTO
M. BRANDS Christian	Opco EP
M. BELOUET Jean-Marc	CPME
Mme CHEVALIER Anne-Sophie	Uniformalion
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme HAMELIN Sabine	Opcommerce
Mme LEVERT Sophie	OPCO Santé
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

Ordre du jour :

- 1. Présentation d'Akto et du projet d'expérimentation de VAE Hybride**
- 2. Présentation du dispositif de financement par l'Opco Ocapiat**
- 3. Présentation des actions en faveur de la VAE par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat**
- 4. Avancée en matière de politique d'accompagnement et de référencement des organismes accompagnateurs VAE par la Région**

1. Présentation d'Akto et du projet d'expérimentation de VAE Hybride

➤ Présentation par Jeanne-Marie AUCLAIR (PPT disponible sur le site du Crefop)

Akto est un opérateur de compétences agréé par l'Etat. Il regroupe, entre autres, les ex Opcas suivants: Fafih, FAF.TT, Intergros, Opcalia, services délégués propreté. 1 000 collaborateurs (36 en Normandie) sont au service de 27 branches professionnelles, d'entreprises (dont 11 895 en Normandie entre 2018 et 2019), de salariés (dont 43 223 salariés formés en Normandie entre 2018 et 2019) et demandeurs d'emplois (dont 977 formés en Normandie entre 2018 et 2019) répartis sur tout le territoire en France métropolitaine et dans les 5 DROM. Ces 27 branches ont toutes des métiers qui ont en commun la place de l'humain dans leurs prestations, le relationnel est un facteur clé. Des métiers qui doivent également faire face à des mutations telles que la transition numérique. Plusieurs missions :

- Analyser les enjeux emploi formation
- Accompagner les dynamiques économiques
- Proposer et animer des événements/rencontres sur l'attractivité des métiers.
- Conseiller et accompagner les entreprises dans la gestion et l'optimisation de leur plan de développement des compétences
- Développer l'alternance (dont 6 000 alternants accompagnés et 29 CFA soutenus en Normandie entre 2018 et 2019).
- Développer les formations des demandeurs d'emploi
- Expérimenter de nouvelles ingénieries de formation pour sécuriser l'intégration des publics prioritaires et éloignés de l'emploi

Projet d'expérimentation de VAE hybride

Akto n'a aucune ligne budgétaire dédiée à la VAE. Néanmoins la VAE est considérée comme particulièrement pertinente pour la sécurisation des parcours professionnels.

Ce projet d'expérimentation de VAE hybride est né d'une convention avec la DREETS en 2019. Il a été rattaché à une problématique de branche, celle des organismes de formation qui connaissent une forte mutation (réformes successives, mise en conformité Qualiopi, crise sanitaire, développement de la multimodalité). Ce qui implique une reconnaissance des compétences et/ou une montée en compétences des collaborateurs afin de pérenniser l'activité de l'ensemble de la filière. Par ailleurs, les ressources humaines des OF sont pour beaucoup en seconde partie de carrière : elles ne détiennent pas toujours une certification spécifique ou ne sont plus forcément en adéquation avec l'obligation de répondre au référentiel Qualiopi ni avec la mission de GPEC désormais attribuée à la branche.

Les objectifs du projet sont de faire reconnaître les compétences, et certifier les formateurs n'ayant pas de certifications en lien avec le métier exercé et de permettre aux organismes de formation de répondre aux nouvelles obligations qualité. Dans un premier temps, la certification identifiée éligible à la VAE pour la branche OF est le titre professionnel « Formateur Professionnel d'adultes » de niveau 5 du Ministère du travail. L'ambition de ce projet étant de pouvoir être déployé, d'autres certifications pourront être visées à l'avenir. Le rôle de l'Opcas est d'informer les entreprises OF adhérentes sur la VAE collective hybride et les accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif. Akto se considère comme « chef d'orchestre » et « facilitateur ».

Le projet a été présenté en section paritaire professionnelle de la branche des OF (partenaires sociaux salariés et employeurs) et a reçu un accueil très positif. La Région Normandie s'est également vue présenter le projet. Il est aujourd'hui en cours de présentation aux têtes de réseaux régionaux (Urof, FFP).

Echanges entre les participants

- L'appui de la branche professionnelle des organismes de formation est une réelle valeur ajoutée pour cette expérimentation.
- La VAE hybride est une démarche qui a du mal à prendre au sein des entreprises même si plusieurs expérimentations ont eu lieu notamment avec des demandeurs d'emploi.
- Le financement de la DREETS est à hauteur de 80% du montant total du projet d'expérimentation. Il ne porte pas sur le parcours des personnes mais sur l'ingénierie et le suivi du projet.
- La question du financement de l'accompagnement de la VAE dans le cadre de cette expérimentation n'est pas chose simple. L'accompagnement est pourtant essentiel pour la réussite du projet. Akto est là pour accompagner les OF et trouver des financements (PDC, FNE, CPF en co-investissement, Pro-A).
- La Région Normandie a également signé un accord de partenariat avec le secteur de la formation professionnelle (FFP, Urof, SYCFI). Cet accord a pour objectif d'accompagner ce secteur face aux mutations économiques qu'il rencontre.
- L'expérimentation suscite un fort intérêt. Le projet mérite une attention particulière dans son développement opérationnel. La déclinaison sur le terrain est toujours complexe. D'où la nécessité de mobiliser tous les acteurs de la VAE dont les PRC. Il serait d'ailleurs souhaitable d'envisager une présentation du projet aux PRC quand celui-ci sera opérationnel.

2. Présentation du dispositif de financement par l'Opcio Ocpiat

➤ **Présentation par Mme Martine ALLARD-DEMUYS** (PPT disponible sur le site du Crefop)

Ocpiat regroupe 50 branches. 180 000 entreprises et 1 200 000 salariés. 80 % des entreprises adhérentes ont moins de 50 salariés. 80 % ont moins de 11 salariés.

Les secteurs adhérents sont les suivants : exploitations agricoles et acteurs du territoire, secteur alimentaire, pêche, cultures marines et coopération maritime.

Les services proposés par Ocpiat sont destinés à favoriser l'accès à la qualification et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés des secteurs adhérents : Plan de Développement des compétences, diagnostic RH, transfert des savoirs faire, prévention des risques professionnels, AFEST, CQP, certification CléA, VAE, formation en alternance...

Ocpiat n'a aucune ligne budgétaire dédiée à la VAE. Dans le cadre d'une VAE à l'initiative de l'employeur, son financement se fera dans le cadre du plan de développement des compétences ou dans le cadre d'une reconversion ou promotion par alternance-Pro A (prise en charge par Ocpiat et gérée par la Caisse des Dépôts et Consignation : forfait prévu par la branche ou 9,15€ HT de l'heure par stagiaire si pas d'accord de branche). Quelques dispositions conventionnelles existent également (chambre d'agriculture et le secteur pêche) et le FNE Formation 2021.

La VAE est plutôt associée à une démarche individuelle. Ocpiat souhaite développer des démarches de VAE collectives.

Un projet de VAE collective sur des CQP « conducteur de machines » a été proposé mais n'a pu aboutir faute de candidat.

En 2020, Ocpiat a organisé un cycle de webinaires à destination des entreprises et des actifs. L'un d'entre eux était consacré à la Validation des Acquis de l'Expérience : "Certifier ses compétences : la VAE". <https://www.youtube.com/watch?v=UI-gfcYl6cQ>

Un accord de branche Pro-A qui concerne une liste de 200 certifications a été signé en 2020 avec plusieurs secteurs : alimentaire, coopération agricole et commerce agricole.

Echanges entre les participants

- Le webinaire dédié à la VAE a suscité des retours positifs mais n'a pas donné lieu à du développement de projet. Si des parcours de VAE ont été engagés, ils sont individuels.
- Très peu de dossier déposé via Transition Pro. Les agriculteurs pourraient être une cible à privilégier puisqu'une certification est indispensable pour pouvoir s'établir.
- La Pro-A pourrait être un bon point de départ et une passerelle vers la VAE. En termes de financement et de reconnaissance de module dans le cadre de Pro-A. Il serait intéressant de connaître le nombre de Pro-A signées et de voir si le mixte Pro-A/VAE est envisageable. Néanmoins, bon nombre d'accords Pro-A n'ont pas été étendus. Il est donc difficile de partir sur des financements car ils ne sont pas autorisés.
- Les entreprises adhérentes à Ocapiat peuvent être effrayées par la démarche de VAE. Notamment par rapport à l'accompagnement. L'écriture du livret 2 freine grandement. C'est pourquoi les entreprises doivent être rassurées. Tout dépend de la certification visée. Les exigences ne sont pas les mêmes selon le certificateur et la certification.
- Les entreprises ont perdu leur repère quant aux financements suite à la réforme. Il leur faut du temps pour les intégrer.
- Il faut rappeler l'importance de la communication sur le dispositif de VAE auprès des entreprises et des salariés. Il faut également rappeler l'obligation d'information de l'employeur auprès des salariés sur la VAE. En Normandie, les PRC peuvent venir présenter la démarche de VAE en entreprise.
- La question de la valorisation du salaire liée à la certification après une VAE est incontournable. Si cette question n'est pas abordée, peu de salariés entreront dans une démarche de VAE. Dans le secteur du Sanitaire et social cette question est posée, d'où un grand nombre de dossiers de recevabilité déposés.
- Les syndicats de salariés doivent être bien informés sur la VAE. L'information aux salariés doit venir d'eux également.
- Comment mobiliser les salariés sur la VAE ? C'est une question centrale sur laquelle cette sous-commission doit se pencher.
- Aujourd'hui, le co portage (entreprise/salarié) de la VAE n'existe que très peu. Il reste un vœu pieux.
- Les problématiques concernant les difficultés de mobilisation employeurs et salariés sont identiques à celles des demandeurs d'emploi. Ce qui fonctionne c'est le binôme demandeur d'emploi et employeur mobilisé pour permettre d'obtenir un emploi durable ou un changement d'orientation.
- Vigilance est demandée à propos de la VAE par blocs de compétences (à l'état d'expérimentation à ce jour) car trop d'employeurs sont intéressés par la VAE pour un bloc de compétences en particulier. La validation d'un bloc de compétences ne permet pas l'obtention d'une certification complète et n'a donc pas de valeur dans les conventions collectives ce qui ne permet pas d'augmenter les salaires.

3. Présentation des actions en faveur de la VAE par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

➤ Présentation par Mme Marie-Laure DELPORTE ([PPT disponible sur le site du Crefop](#))

L'artisanat en Normandie en quelques chiffres :

- 69 700 entreprises artisanales en Normandie (+8% en 2020)
- 70% des établissements n'ont pas de salariés
- 27% emploient moins de 10 salariés
- 3% plus de 10 salariés
- 73 937 chefs d'entreprise
- 2 142 conjoints collaborateurs
- 103 899 salariés

Une convention 2018-2021 a été signée entre la CRMA Normandie (CMA Normandie) et la DIRECCTE (DREETS) : « la VAE : une opportunité pour le développement des qualifications dans l'artisanat en Normandie – Pour la sécurisation des parcours des actifs de l'artisanat normand »

Dans un premier temps, une enquête et un diagnostic ont été réalisés par l'Observatoire VAE du CARIF OREF en collaboration avec l'Observatoire de la CMA Normandie. Les préconisations suite à l'enquête et au diagnostic ont été les suivantes :

- Développer et accentuer la communication sur la VAE à destination des chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et salariés
- Sensibiliser les chefs d'entreprise à l'intérêt de la VAE comme outils de gestion des ressources humaines
- Mener un travail de repérage des compétences transversales dans les métiers de l'Artisanat et les mettre en adéquation avec les diplômes et titres existants accessibles par la VAE
- Nommer un chef de projet VAE au sein de la CRMA

Dans un deuxième temps la CMA Normandie a mis en place des actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation des entreprises à la démarche VAE, en fonction des préconisations du diagnostic, pour développer son recours :

- Création d'un poste d'attaché technique référent de la cellule Orientation et VAE à la CMA Normandie
- Webinaires de sensibilisation au dispositif de la VAE à destination des chefs d'entreprise, des conjoints collaborateurs, des salariés et des collaborateurs CMA sur les territoires proposés à différents horaires.
- Mise en place de badges numériques « j'ai découvert la VAE » et « référent VAE dans mon entreprise » en collaboration avec le pôle ATEN
- Renfort des outils de communication accessibles sur le site de la CMA Normandie (plaquettes, réseaux sociaux, kakémonos, fiche interne pour les collaborateurs de la CMA)
- Rencontre avec le DAVA et l'AFPA notamment pour échanger sur les compétences transversales à travailler
- Formation de chefs d'entreprises et salariés pour être jurys de façon à pouvoir augmenter le nombre de jurys.

Le constat a été fait d'une augmentation du nombre de contacts téléphoniques et physiques pour des demandes de premier niveau d'information ou de conseils (certifications, financement, contact certificateurs).

Une convention avec la DREETS est à nouveau signée et des pistes de travail sont envisagées tel que la problématique du handicap, la professionnalisation du réseau, les apprentis sans diplôme mais insérés, l'accompagnement des entreprises, la VAE hybride et par blocs de compétences...)

- Concernant le financement de l'accompagnement VAE, les entreprises artisanales (chefs d'entreprises et conjoints collaborateurs) peuvent bénéficier du CPF travailleur indépendant et de deux dispositifs de financement :
 - o Le conseil de la formation (un par Région) pour les certifications transversales
 - o Le FAF CEA pour les certifications techniques

Echanges entre les participants

- Du point de vu de la DREETS, l'enjeu de ce projet expérimental est d'aider à la structuration d'une équipe VAE au sein de la CRMA. Il démontre que la VAE peut prendre une place dans les politiques qui sont menées par les consulaires. Le financement de la DREETS ne permet pas de financer les parcours des candidats mais doit permettre de structurer et pérenniser les projets.
- Les référents territoriaux de la CRMA ont pour mission d'informer et de conseiller sur la VAE sur les territoires. C'est la référente VAE de la CRMA qui accompagne les candidats dans leur parcours. Elle est en contact régulièrement avec les PRC.
- Cette expérimentation devra permettre à la CRMA de s'ouvrir à d'autres certificateurs pour qu'elle puisse aller au-delà de ses titres et proposer un panel de certifications plus large. Le ministère du Travail et l'Education nationale déjà été identifiés.

4. Avancée en matière de politique d'accompagnement et de référencement des organismes accompagnateurs VAE par la Région

➤ **Présentation par Mme Marie De Crinenoy** ([PPT disponible sur le site du Crefop](#))

Le rôle de la Région en tant que financeur de la VAE doit évoluer dans sa politique d'accompagnement à la VAE au regard des évolutions structurelles (nouveaux acteurs, évolutions réglementaires, évolution des pratiques d'accompagnement) et conjoncturelles (crise sanitaire et développement de la multimodalité, évaluation Amnyos, dématérialisation des demandes d'aides...). Les évaluations à venir sont les suivantes :

- Intégrer Qualiopi en travaillant son articulation dans la politique qualité régionale de l'accompagnement VAE :
 - o Les critères qualité seront déclinés selon les 6 catégories suivantes :
 - Conditions d'accueil
 - Moyens, adéquation des moyens pédagogiques
 - Qualification, professionnalisme
 - Inscription dans son environnement, partenariat
 - Critères déontologiques
 - Critères d'évaluation
 - o Cet outillage va prendre la forme d'un dossier de référencement qui sera présenté en commission permanente le 11 octobre 2021 et aux acteurs et partenaires le 25 novembre 2021.
- Modifier les relations contractuelles entre la Région et les organismes accompagnateurs
 - o Un nouveau lien contractuel avec les OA VAE
 - o Un nouveau dossier de Référencement
- Dématérialiser les relations avec les usagers et avec les prestataires : une plateforme pour faire sa demande d'aide : <https://aides.normandie.fr/>
- Garder une offre modulable dans ses modalités d'accompagnement VAE qui corresponde aux besoins des Normands et toujours référencée, lisible et territorialisée

En 2020, 374 aides Régionales ont été allouées aux candidats. A ce jour, 261 demandes, pour 2021. Visibilité de l'impact de la crise sur les demandes de VAE.

Synthèse des échanges

- La combinaison Pro A / VAE, est-elle possible d'un point de vue financier et pédagogique ?
- L'importance de la communication sur le dispositif de VAE auprès des entreprises, des salariés et des syndicats (salariés et employeurs). En Normandie, il est attendu des PRC de répondre aux sollicitations des entreprises pour présenter la démarche de VAE. Lors de l'édition 2021 de la semaine VAE, plusieurs entreprises ont ouvert leur porte pour permettre un temps d'information à leurs salariés.
- La valorisation du salaire liée à la certification après une VAE est importante si on veut la rendre attractive.
- Comment mobiliser les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises sur la VAE ? Comment favoriser le co portage ou le binôme employeur/salarié ou employeur/demandeur d'emploi ?

Informations supplémentaires

- L'édition 2021 de la semaine de la VAE se déroulera du 27 septembre au 1^{er} octobre. Les acteurs de la VAE seront mobilisés sur les différents territoires normands. 44 actions seront proposées. Pôle emploi assurera 45% des animations.
Le mardi 28 septembre de 11h à 12h, l'AD Normandie, en partenariat avec l'Agence Régionale d'Orientation et des Métiers de Normandie et la Région, propose un webinaire RH sur le thème de " La Valorisation des Acquis de l'Expérience [VAE] : un outil pour l'entreprise". Ce webinaire permettra de savoir comment utiliser la VAE dans la stratégie de gestion des compétences.
- Dans le cadre de la commission 2 du Crefop, le 18 novembre après midi, Mr Olivier Girard a été sollicité pour présenter des expérimentations VAE nationales.
- Prochaine sous-commission VAE le 14 oct 12h-16h. Une présentation des chiffres clés de la VAE 2020 par le Carif Oref sera faite. Ne pas hésiter à faire remonter des propositions de sujet à aborder ou à présenter dans le cadre de cette sous-commission.

Prochaines dates

Jeudi 14 octobre à 14h

Jeudi 18 novembre à 14h (commission 2)

Jeudi 16 décembre